

Date de convocation : 12/01/2021

Date d'affichage : 12/01/2021

REUNION DU 19 JANVIER 2021

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni le dix-neuf janvier 2021 à 15H30 en salle de conseil de la mairie, sous la présidence de Mme MALLET Dominique, Maire.

Etaient présents : D. MALLET D. BONNEVILLE C.DAMIS CH. DEVILLERS M.CAILLEUX N. BIGOT C.DEPOILLY R.LECLERCQ S. LECAT O. PINEAU

Etaient absents : E. CRUSEL donne pouvoir à CH. DEVILLERS

J. DOURLENS donne pouvoir à R. LECLERCQ

C. MICHEL donne pouvoir à S. LECAT

B. ALIX donne pouvoir à C. DEPOILLY

E. BLONDIN donne pouvoir à N. BIGOT

Secrétaire de Séance : Corinne DAMIS

1/ Réunion de conseil municipal à huis clos en salle de conseil de la mairie

Madame le Maire demande à l'ensemble du Conseil Municipal l'autorisation de tenir la réunion à huis clos en salle de mairie.

Le huis clos est adopté à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu de la dernière séance à l'unanimité.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'ajout de trois points à l'ordre du jour :

- **Décision Modificative Budget camping**
- **Décision Modificative Budget Commune**
- **Loyer du restaurant CHES TROES PIOTS COECHONS**

Les trois points sont ajoutés à l'unanimité.

2/ Décision modificative budget camping

Une décision modificative (DM) a pour objectif d'ajuster les prévisions inscrites au budget primitif (BP).

En effet, lors de l'élaboration du budget, la commune prévoit les dépenses et les recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement avec une estimation la plus sincère possible. Or, au fur et à mesure de l'exécution, il est possible que certains postes aient été sous-estimés ou surestimés. De plus, des besoins nouveaux peuvent apparaître et nécessitent l'inscription de crédits budgétaires complémentaires.

Dans ce contexte, la DM ajuste les prévisions et complète les crédits budgétaires en fonction des nouveaux besoins.

	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6061 : Fournitures non stockables	1 129.33 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 129.33 €	
D 6411 : Salaire de base		909.11 €
D 6412 : Congés payés		205.77 €
D 6451 : cotisations à l'URSSAF		14.45 €
TOTAL D 012 : Charg. pers. et frais assimilés		1 129.33 €

On diminue de 1129.33€ le chapitre 11 (crédits suffisants) pour augmenter de la même somme 1129.33€ le chapitre 12 (crédits insuffisants). Cela fait suite au frais de personnel plus importants pour la saison 2020 pour la mise en place du protocole sanitaire au sein du camping.

Le Conseil Municipal, accepte la décision modificative à l'unanimité.

3/ Décision modificative budget commune

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6411 : Personnel titulaire	6 726.00 €	
TOTAL D 012 : Charges de personnel	6 726.00 €	
D 739223 : FPIC Fonds national de péréquat°		6 726.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		6 726.00 €

On diminue de 6726€ le chapitre 12 (crédits suffisants) pour augmenter de la même somme 6726€ le chapitre 14 (crédits insuffisants). Suite à la ventilation de la fiscalité, il est nécessaire d'augmenter les crédits du chapitre 14 afin d'équilibrer les comptes.

Le Conseil Municipal, accepte la décision modificative à l'unanimité.

4/ Autorisation des dépenses d'investissement sur l'année 2021

Considérant qu'il convient de prévoir la prise en charge au plus tôt, des dépenses d'investissement sur l'année 2021, notamment pour le budget assainissement, le renouvellement du contrat d'affermage étant en cours. Pour le camping et le budget communal, il convient de prévoir en cas de besoin. Pour rappel, les dépenses d'investissement ne sont pas autorisées avant le vote du budget sauf délibération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la dépense d'investissement dans la limite du quart des crédits de l'année précédente pour les budgets suivants :

- **Budget commune**
- **Budget assainissement**
- **Budget camping**

5/ Convention de servitude de passage commune de Woignarue, AFR et commune d'Ault

Madame le Maire précise que suite aux interrogations des membres de l'AFR lors de la réunion de ce lundi 18 janvier 2021, la convention a été modifiée dans la journée.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer ladite convention (ci-annexée) sous réserve de la vérification des modifications demandées.

6/ Loyer restaurant CHES TROES PIOTS COECHONS

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la situation du restaurant du village. Le Conseil Municipal à l'unanimité est favorable au principe d'une aide au seul commerce du village.

Après débat, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité de l'annulation totale du titre n°171 bordereau n°36 qui concerne le remboursement de la taxe foncière pour un montant de 1 797.92€.

7/ Concession de Service Public d'Assainissement Collectif de la Commune de Woignarue- Principe du recours à la concession et approbation du lancement de la procédure.

CONSIDERANT :

Que, le contrat de délégation de service public pour l'assainissement collectif de la commune de Woignarue est arrivé à échéance le 31 décembre 2020 et qu'une convention de gestion provisoire a été signé avec le délégataire actuel, il convient de procéder au choix du futur mode de gestion par conséquent par la présente délibération, il est proposé de :

- De se prononcer favorablement sur le principe d'une concession de service public d'assainissement collectif ; conformément au document annexe à la présente délibération.
- D'approuver une durée contractuelle de 10 ans à compter du 1^{er} janvier 2022 soit jusqu'au 31 décembre 2031 et en option à 12 ans soit jusqu'au 31 décembre 2033.
- D'approuver le lancement de la procédure conformément aux dispositions du Code de la commande publique et du Code général des Collectivités Territoriales
- De donner pouvoir à Madame le Maire de signer les actes nécessaires au déroulement de la procédure, permettant au conseil municipal de se prononcer sur le choix du concessionnaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- 1. D'adopter le principe du recours à une procédure de concession de service public pour l'exploitation du service public d'assainissement collectif pour la commune de Woignarue.**
- 2. D'autoriser Madame le Maire à procéder à la publicité et au recueil des offres et à la négociation de celles-ci conformément aux articles L. 1121-1 et suivants du code de la commande publique et L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.**
- 3. D'approuver une durée contractuelle de 12 ans soit jusqu'au 31 décembre 2033.**
- 4. De donner pouvoir à Madame le Maire de signer les actes nécessaires au déroulement de la procédure, permettant au Conseil Municipal de se prononcer sur le choix du futur concessionnaire.**

8/ Divers

Madame le Maire fait lecture du courrier envoyé conjointement avec les communes membres de la CCVS et la CCVS au Ministre des Solidarités et de la Santé afin d'alerter sur le manque de vaccins contre la COVID-19.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'une Thérapeute Psycho- Corporelle qui souhaite organiser trois ateliers sur la plage :

26/05/21 19:00 20:00, 23/06/21 18:00 19:00, et 14/07/21 10:00 11:00

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Le Conseil Municipal est informé de la nécessité d'achat d'un deuxième masque AERI pour le CPI, pour 335.70€. Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le précédent devis approuvé n'a été que partiellement réalisé. L'achat rentre donc dans l'enveloppe approuvée précédemment. (1200€)

Monsieur Christophe DEVILLERS, Président de la Commission du marais, informe le Conseil Municipal de diverses mesures que la Commission souhaite mettre en place :

- Fermeture des barrières dans le marais pour les week-ends et ponts du mois de mai, et du 15 juin au 15 septembre 2021.

Le Conseil Municipal approuve ces mesures à l'unanimité. Un arrêté municipal devra être pris.

Aucun autre point n'étant soulevé, la séance est levée à 17h55.

Recat.
Lichel
Bont
Zwilla
Muller